

## **Présentation synthétique du Budget Primitif 2026**

### **1- Présentation du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui planifie l'aménagement et le développement d'un territoire sur 20 ans. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux (PLU (inter)communal, carte communale).

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a été créé par arrêté préfectoral en date du 6 août 2012. Il a pour seule compétence l'élaboration, l'évolution, la mise en œuvre et l'évaluation du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Conformément à la procédure prévue au code de l'urbanisme, le SCoT a été approuvé par le Comité syndical le 4 mars 2020 et est entré en application le 24 août suivant. Le Syndicat Mixte le met depuis en œuvre ; le SCoT doit se décliner dans les Plans Locaux d'Urbanisme (inter)communaux et dans les politiques sectorielles locales (mobilité, habitat, économie, environnement, énergie, etc.). Il a fait l'objet récemment d'une première modification portant sur la seule commune de Braud-et-Saint-Louis, et plus particulièrement la qualification du secteur de la Borderie au titre de la loi Littoral modifiée.

Le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a au 1<sup>er</sup> janvier 2026 deux agents : un Directeur / Chef de projet SCoT et un Chef de projet Observation territoriale et SIG, tous deux titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

### **2- Présentation du Budget Primitif 2026**

Le Budget du Syndicat Mixte est composé de deux sections : l'une portant sur le fonctionnement, l'autre sur l'investissement.

Le montant global du Budget Primitif 2026 s'élève à 317 377,47 € en dépenses et à 446 663,31 € en recettes. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 242 357,47 €. La section d'investissement est en suréquilibre : les dépenses s'élèvent à 75 020,00 € et les recettes à 204 305,84 €. Cela s'explique par les amortissements annuels successifs des dépenses d'élaboration du SCoT qui viennent augmenter les recettes en investissement, sans que le Syndicat Mixte ait de nouvelles dépenses d'investissement à réaliser à la même hauteur.

#### **Fonctionnement**

Côté dépenses, les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à l'année dernière afin de couvrir les nouvelles dépenses auxquelles le Syndicat Mixte aura à faire face en 2026. Certaines sont liées au renouvellement de l'assemblée des élus du Syndicat Mixte après les élections municipales. Ces nouvelles dépenses concernent l'augmentation de la redevance annuelle d'occupation des locaux du Syndicat Mixte à l'EFS de Blaye, l'adhésion à la convention de groupe proposée par le Centre de gestion pour l'assurance statutaire, la mise en place du plan de formation des nouveaux élus, l'achat de clés USB pour le kit d'installation des nouveaux élus. Le partenariat de travail avec le CAUE établi pour une durée de trois ans se poursuit : son coût annuel est de 5 000,00 €. Les dépenses à caractère général s'élèvent à 53 850,00 € (chapitre 11).

Les salaires et charges de personnel du Syndicat Mixte sont également en hausse par rapport à 2025, pour tenir compte des évolutions de carrière des agents. Les dépenses de personnel s'élèvent à 132 000,00 € (chapitre 12).

Les indemnités et cotisations retraite des élus, en baisse en 2025 en raison d'une vacance de poste de Vice-présidence sur plusieurs mois, reviennent à leur niveau antérieur. Elles seront établies à partir de l'hypothèse d'un maintien pour les nouveaux élus du montant des indemnités des élus actuellement en poste. Elles s'élèvent à 20 500,00 € (chapitre 65).

Les autres opérations sont des opérations d'ordre purement comptables : il s'agit des amortissements relatifs à l'élaboration du SCoT, à l'étude sur les énergies renouvelables et à l'acquisition de matériels informatiques (Chapitre 042 / 34 000,00 €).

Côté recettes, les participations appelées auprès des Communautés de communes sont en augmentation de 20 000 € par rapport à l'année dernière (BP+DM). Elles s'élèvent à 225 000,00 €.

Les autres ouvertures de crédits au budget en recettes concernent des opérations d'ordre purement comptables : il s'agit des subventions perçues il y a quelques années pour l'élaboration du SCoT et l'étude sur les énergies renouvelables qui sont transférées au compte de résultat (Chapitre 042 / 6 600,00 €).

#### Investissement

Côté dépenses, des crédits sont inscrits pour le renouvellement du matériel informatique, l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail des agents du Syndicat Mixte et de petits achats complémentaires pour répondre aux besoins des services et notamment de la mission d'observation territoriale en lien avec le Système d'Information Géographique (chapitre 21 : 5 000,00 €).

Au chapitre 20, les dépenses relatives aux prestations de conseil juridique réalisées par un cabinet d'avocats pour sécuriser les procédures associées à la modification n°1 et au bilan du SCoT sont inscrits en restes à réaliser pour un montant total de 12 420,00 €. L'ensemble des dépenses correspondant à ces prestations de conseil juridique seront entièrement liquidées au cours de l'exercice 2026. Au même chapitre, est ouverte une enveloppe de nouveaux crédits de 50 000,00 € (compte 202) pour pallier toute situation en cas d'engagement d'une nouvelle procédure d'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale (modification ou révision, à définir).

Côté recettes, aucune recette n'est inscrite. Il n'est pas prévu en 2026, comme les années précédentes, de versement de participation financière venant du Fonds de compensation de la TVA correspondant aux dépenses d'investissement réalisées sur les années antérieures.

Les autres ouvertures de crédits au budget, en dépenses et recettes, concernent des opérations d'ordre purement comptables (amortissements).

#### **CONTACT :**

**Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire**  
Espace France Services – 32 rue des Maçons – B.P. 134 – 33394 BLAYE CEDEX  
Tél. : 05 57 42 68 90 – @ : [contact@scot-hautegironde.fr](mailto:contact@scot-hautegironde.fr)  
<https://www.scot-hautegironde.fr>